



## Le surcharge énergétique de l'UPBIF février 2022

**En raison de la flambée des prix de l'énergie l'année dernière, l'UPBIF a introduit la "surcharge énergie". Il s'agit d'un calcul basé sur des données objectives, à savoir les prix Belpex qui sont publiés quotidiennement sur le site web d'Elxys, afin de pouvoir communiquer de manière transparente aux clients sur une base mensuelle ou trimestrielle. Lorsque les prix moyens de l'énergie augmentent, une surcharge est perçue ; lorsque les prix moyens de l'énergie diminuent, cela fonctionne évidemment dans l'autre sens. Elle est donc comparable au supplément diesel.**

La surcharge énergétique de l'UPBIF est basée sur :

- la période de référence 2017 - 2020 (en analogie avec NEKOVR1), pris comme "100".
- On peut choisir entre le calcul sur une base mensuelle ou trimestrielle.
- Sur une base mensuelle, il est basé sur la moyenne du Spot Belix (42,77 €/MWh).
- Ou, sur une base trimestrielle sur la moyenne du Belpex11 (42,84 €/MWh).
- Chaque entreprise a la possibilité d'adapter les paramètres suivants à sa propre situation :
  - o La part du coût de l'énergie dans le coût total (par exemple, 25 %).
  - o La partie variable du coût de l'énergie (par exemple, 60%).

Le secrétariat de l'UPBIF publiera les chiffres Belpex dans cette lettre d'information chaque mois et chaque trimestre, ainsi que sur le site Internet de l'UPBIF. De cette façon, vous pouvez informer vos clients de manière constante. Vous trouverez ci-dessous les chiffres et l'indice pour février 2022, à inclure dans vos tarifs de stockage.

La surcharge énergétique a été calculée en supposant :

- 25 % en tant que part du coût énergétique dans le coût total.
- 60 % comme partie variable du coût de l'énergie.

Chaque entreprise peut ajuster ces valeurs en fonction de sa propre situation, mais pour cette publication, les valeurs ci-dessus ont été utilisées.

Avec ces valeurs, les formules de calcul de la surcharge énergétique sont les suivantes :

- La surcharge énergétique sur une **base mensuelle** pour le mois n =  $(1 + (\text{Spot Belix du mois } n-1/42,77 - 1) \times 0,25 \times 0,60) \times 100$
- La surcharge énergétique **trimestrielle** pour le mois n =  $(1 + (\text{Belpex11 du trimestre } n-1/42,84 - 1) \times 0,25 \times 0,60) \times 100$

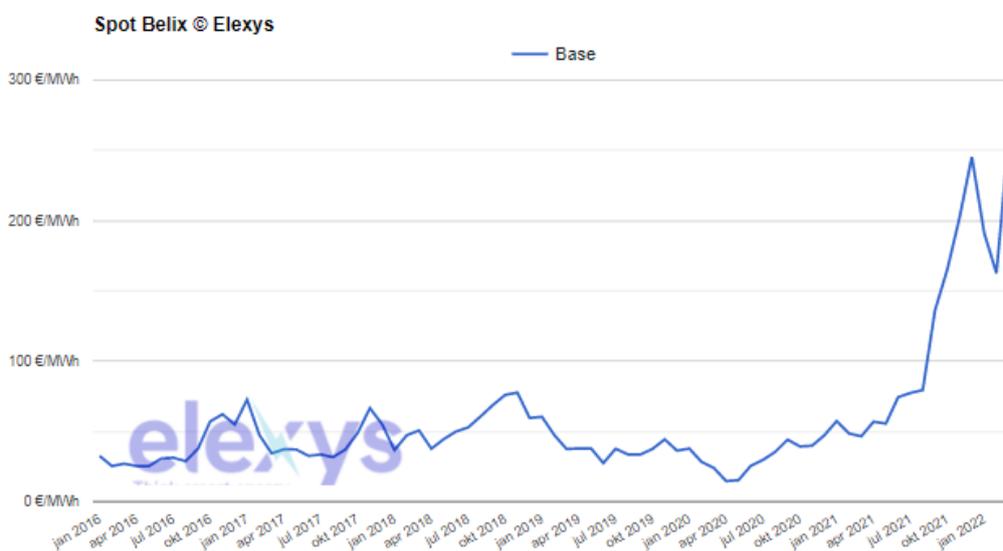
Le supplément énergétique calculé peut être utilisé dans les discussions avec les clients pour justifier de manière objective et transparente l'augmentation du prix de revient due à la hausse spectaculaire des prix de l'électricité.

## Energie toeslag voor koel- en vriesbedrijven (op maandbasis)

Jaar	Maand	Spot Belix	Maandtoeslag
2021	januari	57,46 €	101,62
2021	februari	48,57 €	105,15
2021	maart	46,61 €	102,03
2021	april	56,99 €	101,35
2021	mei	55,63 €	104,99
2021	juni	74,44 €	104,51
2021	juli	77,42 €	111,11
2021	augustus	79,47 €	112,15
2021	september	136,21 €	112,87
2021	oktober	165,24 €	132,77
2021	november	202,15 €	142,95
2021	december	245,44 €	155,90
2022	januari	191,40 €	171,08
2022	februari	162,64 €	152,13
2022	maart		142,04

Aandeel energiekost in de totaalkost  
25 %

Variabel gedeelte van de energiekost  
60 %



## Data

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
jan	72,65 €	36,78 €	60,50 €	37,88 €	57,46 €	191,40 €
feb	47,57 €	47,35 €	47,58 €	28,35 €	48,57 €	162,64 €
mrt	34,47 €	50,74 €	37,63 €	24,02 €	46,61 €	258,04 € *
apr	37,31 €	37,78 €	37,91 €	14,72 €	56,99 €	
mei	37,22 €	44,51 €	38,01 €	15,39 €	55,63 €	
jun	32,66 €	49,95 €	27,50 €	25,56 €	74,44 €	
jul	33,60 €	52,94 €	37,73 €	29,84 €	77,42 €	
aug	31,78 €	60,67 €	33,72 €	35,54 €	79,47 €	
sep	37,18 €	68,77 €	33,57 €	44,23 €	136,21 €	
okt	48,99 €	76,00 €	37,60 €	39,39 €	165,24 €	
nov	66,60 €	77,75 €	44,40 €	39,92 €	202,15 €	
dec	55,09 €	59,65 €	36,36 €	47,38 €	245,44 €	

\* This price is not final